

## Check-list

des objectifs à atteindre en vue d'une première certification Fairtrade Gemeng

*Ceci est une vue condensée de l'ensemble des objectifs requis et recommandés, ainsi que des pièces jointes à fournir, tels que détaillés dans le « formulaire de candidature au titre de Fairtrade Gemeng » en vue de l'obtention du titre FT Gemeng.*

### Objectifs REQUIS à atteindre en vue de l'obtention du titre

#### Critère 1 – Groupe d'action local Fairtrade

- Créer un groupe d'action local Fairtrade composé de minimum 3 membres et élire un/e président/e du groupe d'action
- Nommer un/une chargé/e au commerce équitable parmi les employés communaux
- Organiser une réunion entre le groupe d'action, le/la chargé/e au CE et la responsable Fairtrade Gemeng de FT Lëtzebuerg

#### Critère 2 – Politique Fairtrade

- Adopter une résolution Fairtrade Gemeng soumise au conseil communal (modèle sous [fairtradegemeng.lu/ressources](http://fairtradegemeng.lu/ressources))
- Offrir/consommer des produits Fairtrade lors des réunions/événements de la commune (dont café certifié Fairtrade en exclusivité)
- Informer l'ensemble du personnel communal du programme Fairtrade Gemeng et le sensibiliser au commerce équitable
- Inviter les personnes en charge des achats au sein de l'administration à intégrer le critère du commerce équitable au niveau des achats publics

#### Critère 3 – Actions de sensibilisation & visibilité dans les médias communaux

- Organiser au moins 1 action de sensibilisation orientée grand public (par an, en cas de période candidature dépassant 1 année)
- Informer les habitants du programme Fairtrade Gemeng et les sensibiliser au commerce équitable
- Publier au moins 2 articles relatifs au programme Fairtrade Gemeng dans les médias communaux (p.ex. article sur le projet Fairtrade Gemeng, appel à joindre le groupe d'action, article annonçant / relatant une action de sensibilisation, article sur le système Fairtrade...)

#### Critère 4 – Education au développement & participation active des acteurs de la commune

- Informer les acteurs locaux (école, Maison Relais, crèches, Maison de jeunes, établissements communaux, associations, entreprises) du programme Fairtrade Gemeng & les inviter à participer
- Veiller à ce que la Maison Relais et tout structure communale financée par la commune (p.ex. piscine communale, hall sportif, centre culturel communal...) offrent/consomment des produits Fairtrade et, dans un premier temps, intégrer le critère d'utilisation de produits Fairtrade au cahier des charges de la Maison Relais

#### Critère 5 – Offre de produits Fairtrade dans la commune

- Informer tous les établissements de restauration & commerces (alimentation, textiles & fleurs) de la commune du programme Fairtrade Gemeng et les motiver à proposer des produits certifiés Fairtrade dans leur assortiment
- Sensibiliser activement 1 établissement Horeca et 1 commerce (alimentation, textiles ou fleurs) en vue d'intégrer des produits certifiés Fairtrade à leur offre

### Objectifs RECOMMANDES à atteindre en vue de l'obtention du titre

#### Critère 3 – Actions de sensibilisation & visibilité dans les médias communaux

- Etablir un plan d'action pour l'année en cours et l'année à venir (modèle sous [fairtradegemeng.lu/ressources](http://fairtradegemeng.lu/ressources))
- Participer aux campagnes de l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg, à travers une action ou en partageant les informations relayées. (Campagnes détaillées sur [fairtrade.lu](http://fairtrade.lu), sous onglet « sensibilisation », rubrique « campagnes & événements »)
- Motiver les acteurs locaux (p.ex. école, Maison Relais, Maison des jeunes, associations...) à organiser leurs propres actions de sensibilisation
- Instaurer une rubrique Fairtrade sur le site de la commune & utiliser le #fairtradegemeng dans les posts relatant les actions mises en œuvre

- Elaborer du matériel de sensibilisation personnalisé (p.ex. appel à rejoindre le groupe d'action, charte équitable à destination des associations, guide des achats équitables possibles au sein de la commune, programme des actions Fairtrade...)
- Informer la presse nationale de l'engagement de la commune en faveur du commerce équitable

### Objectifs RECOMMANDES à atteindre en vue de l'obtention du titre

#### Critère 4 – Education au développement & participation active des acteurs de la commune

Extrait critère 4 (détail sur [www.fairtradegemeng.lu](http://www.fairtradegemeng.lu) > onglet « Participer » > Rubrique « 5 critères ») : « *Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des acteurs du niveau d'éducation formelle (école fondamentale et lycées) et les acteurs de l'éducation informelle (Maisons Relais, crèches et Maison de jeunes), qui sont des acteurs importants à intégrer au niveau de l'éducation au développement pour le commerce équitable.*

*La sensibilisation et la participation des acteurs locaux sont essentielles au bon développement du programme Fairtrade Gemeng. Tous sont invités à offrir/consommer des produits Fairtrade au sein de leurs structures et dans le cadre des événements organisés par leurs soins. »*

- Inviter les écoles à recourir à l'offre pédagogique gratuite de l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg
- Motiver le personnel enseignant à organiser des propres actions de sensibilisation au commerce équitable
- Veiller à offrir / consommer des produits certifiés Fairtrade à l'occasion des fêtes scolaires
- Veiller à consommer des produits certifiés Fairtrade au sein de la conférence des enseignants de l'école
- Inviter les lycées (le cas échéant) à participer au programme Fairtrade School de l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg
- Inviter les Maisons Relais à recourir à l'offre pédagogique gratuite de l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg
- Motiver les Maisons Relais à organiser des propres actions de sensibilisation au commerce équitable
- Motiver les associations à utiliser des produits Fairtrade pour leurs actions (p.ex. limonades, colas, café, pâte à tartiner, t-shirts...)
- Motiver les entreprises à mener des achats responsables (p.ex. choisir le café certifié Fairtrade pour les machines à café...)

#### Critère 5 – Offre de produits Fairtrade dans la commune

- Etablir une état des lieux des établissements de restauration & commerces offrant à votre connaissance des produits Fairtrade

### PIECES A JOINDRE à la demande de certification

#### Critère 1 – Groupe d'action local Fairtrade

- recommandé : le cas échéant, comptes-rendus des réunions du groupe d'action

#### Critère 2 – Politique Fairtrade

- requis** : copie de la résolution Fairtrade Gemeng adoptée par le conseil communal
- requis** : copies des factures de produits certifiés Fairtrade achetés par l'administration communale elle-même
- recommandé : le cas échéant, copie des éléments ayant servis à informer et sensibiliser le personnel communal

#### Critère 3 – Actions de sensibilisation & visibilité dans les médias communaux

- requis** : des photos de votre/vos plus belle/s action/s de sensibilisation
- recommandé : plan d'action des sensibilisations futures envisagées (modèle sous [fairtradegemeng.lu/ressources](http://fairtradegemeng.lu/ressources))
- requis** : copie d'au moins 2 articles publiés dans les médias ou supports de communication communaux, relatifs au commerce équitable et/ou aux actions de sensibilisation menées au sein de la commune
- recommandé : copie du communiqué de presse relatif à l'engagement équitable envoyé aux organes de presse nationale

#### Critère 4 – Education au développement & participation active des acteurs de la commune

- requis** : copie des éléments ayant servis à informer globalement les acteurs locaux : écoles, MR, associations, entreprises
- requis** : copie du cahier des charges de la MR / des structures communales illustrant le recours aux produits Fairtrade ou autre élément permettant d'illustrer le recours aux produits Fairtrade

#### Critère 5 – Offre de produits Fairtrade dans la commune

- requis** : copie des éléments ayant servis à informer globalement les établissements de restauration et commerces

